



AGISSONS POUR DEMAIN



Martine JOURDAIN BERNARD

Chef de projets – CCECQA

Myriam ROUDAUT

Coordonnateur adjoint –
OMEDIT Nouvelle Aquitaine

Le circuit du médicament en
service à domicile

Action financée par l'ARS Nouvelle Aquitaine dans le cadre du CPOM ARS-CCECQA 2023-2027

Les structures régionales d'appui (SRA) : Le **CCECQA** en Nouvelle-Aquitaine

Le CCECQA, c'est quoi ?

- Première structure régionale d'appui (SRA) créée en France
 - Association loi 1901, créée en 1996
 - Nommée par l'ARS NA, membre de la FORAP
- **MISSIONS**
- Développement d'une culture de sécurité
 - Amélioration de la qualité et de la sécurité

Pour qui ?

Etablissements sanitaires et médico-sociaux, publics ou privés.

Adhérents de l'association, ou non adhérents dans le cadre du CPOM.

Sensibilisation, formations, ateliers, journées régionales, podcasts, webinaires, campagnes eFORAP, prestations sur mesure, outils et ressources...

Nos actions

PROGRAMME DE TRAVAIL CPOM ARS- CCECQA 2023-2027

5 objectifs stratégiques :

- **Accompagner** les établissements et les services
- **Promouvoir** le respect des droits fondamentaux des usagers
- **Renforcer et développer** les connaissances et les compétences des professionnels de santé ;
- **Renforcer** la culture de sécurité des pratiques et des prises en charge ;
- **Améliorer** la pertinence des soins.

Pour quoi ?

Soutenu par



Membre de la



Myriam ROUDAUT

Coordinateur adjoint



L'OMEDIT

- Observatoire du **M**édicament, des **D**ispositifs Médicaux et de l'**I**nnovation **T**hérapeutique
- Structure régionale d'appui sur les produits de santé auprès de l'ARS
- Structuré en réseau national 
 - 1 OMEDIT par région
 - possibilité d'OMEDIT interrégional

➔ Installation en **2005**



Mise en œuvre des missions sur le **Parcours de soins des patients/ usagers**



Décret n°2017-1483 du 18 octobre 2017 relatif aux observatoires du médicament, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique (JO du 20 octobre 2017)

Leticia LAGOURGUE

Infirmière Coordinatrice



Un EIAS évocateur

planning

- Intervention matinale prévue au domicile d'une personne âgée par une Aide Soignante
- Passage IDE pour préparer le semainier, plus tôt que prévu
- Administration par l'IDE avant de remplir le semainier; époux peu attentif
- Administration de la même dose par l'AS, peu de temps après, avec le petit déjeuner
- Transmission par télégestion... mais les données mobiles sont bloquées (pb de wi fi)

transmission

- L'AS réalise que le pilulier était plein; elle appelle le médecin
- Le médecin donne conduite à tenir: surveillance 24h (voisine présente la journée avec tensiomètre)
- Passage IDE en soirée
- Reprise en réunion IDE; décision de doubler la transmission d'un appel quand l'administration est faite par autre professionnel que prévu
- Protocole sur cette situation



Protocole
surdosage
formalisé

Appel en
doublon de
transmission

Les attendus sur le circuit du médicament



Coordination des professionnels
Politique de gestion des risques liée au médicament

La prescription



- Libre choix du médecin traitant
- Médecin traitant, médecin spécialiste et autres professionnels selon compétences

Intégration à « mon espace santé/DMP » de **toutes** les prescriptions

- Prescription :
 - écrite datée et signée après évaluation de la personne accompagnée
 - Identification du médicament, posologie, durée de traitement et modalités de prise
 - Prise en compte des données biologiques et préconisations de bon usage
- Protocolisation des prescriptions « si besoin » - limitation avec précision des modalités d'administration
- Renseignement de tout arrêt ou modification
- Evaluation des capacités de déglutition – forme galénique adaptée ou si indiqué broyage
 - ↳ prescription du broyage
- Traçabilité de l'autonomie par rapport à la prise en charge médicamenteuse/ aide à la prise/administration
- Lien avec les différents spécialistes en particulier pour les personnes polypathologiques et polymédiquées

La dispensation

Pharmacien
d'officine (convention)
ou PUI
Préparateur



- Libre choix du pharmacien
- Selon le cas, possibilité de convention avec le/les pharmaciens d'officine assurant la délivrance des médicaments

Analyse pharmaceutique

- mise à disposition des informations et les conseils nécessaires au bon usage du médicament
- prépare éventuellement les doses à administrer (PDA)
- organise le bilan partagé de médication
- adapte la dispensation aux besoins thérapeutiques du patient
- informe le médecin traitant de tout problème relatif à la prescription.

Convention relative aux prestations pharmaceutiques

- établie avec le SSIAD (Art L.5126-10 du Code de la santé publique)
- mentionne les modalités:
 - de dispensation,
 - la préparation éventuelle des doses à administrer (PDA),
 - de livraison,
 - de détention/stockage,
 - de gestion des médicaments périmés,
 - la gestion des alertes sanitaires
 - de bon usage des médicaments

Préparation des doses à administrer et contrôle

A l'officine/PUI ou EHPAD par pharmacien/IDE au regard de la prescription médicale

- Préparation nominative des médicaments en pilulier et hors pilulier (sachets, liquides, « si besoin »)
- Identification des médicaments jusqu'à l'administration (nom princeps, dosage, dci, n°lot, DLU)
- Contrôle qualité de la PDA



**Interruption
de tâche**

L'administration/aide à la prise



Interruption
de tâche

- Administration = acte infirmier
- Collaboration d'AS/AMP sous la responsabilité de l'IDE

- Application des règles d'identitovigilance
- Application de la règle des 5 B : Bon patient, Bon médicament, Bonne dose, Bonne voie d'administration, Bon moment
- Identification des médicaments jusqu'à l'administration (nom princeps, dosage, dci, n°lot, DLU)
- Prise en compte de la dernière prescription actualisée
- Préparation au plus près de l'administration (gouttes, broyage si possible)
- Traçabilité des traitements administrés et non administrés si possible en temps réel
- Mise en œuvre des barrières pour réduire les risques
- Information de la personne accompagnée sur son traitement et sur les éventuels changements de traitement
- Information du médecin si l'état du patient le nécessite
- Organisation de la collaboration pour l'aide à la prise

Collaboration dans l'aide à la prise des médicaments non injectables

- formation/informations des professionnels : AS, AES, AP et professionnels accompagnants dans le cadre des actes de la vie courante
- contrôle des connaissances et compétences
- partage des instructions nécessaires à la aide à la prise
- Transmission des informations importantes (prise et non prise d'un médicament, difficulté rencontrée, état de santé)

Gestion des personnes autonomes
Identification des troubles de la déglutition
Réévaluation régulière de l'autonomie
Sensibilisation aux risques et à l'automédication

Le stockage au domicile

▪ IDE

- Respect des bonnes conditions de conservation et de stockage des médicaments et dispositifs médicaux
- Sécurisation du stockage des stupéfiants, de l'oxygène
- Vérification régulière du réfrigérateur
- Différenciation :
 - des traitements nominatifs
 - de la dotation pour besoins urgents pour répondre à des besoins de soins prescrits en urgence.
- Vérification de la PDA si réalisation par l'officine
- Etiquetage des flacons multidoses (identification du patient, date d'ouverture et/ou date limite d'utilisation)
- Vérification régulière des péremptions (traçabilité)
- Gestion des retours des médicaments non utilisés à la pharmacie (officine/PUI)

Transport des médicaments

- Contenant scellé, opaque, nominatif, avec respect des conditions de conservation des médicaments
- Traçabilité de la réception sécurisée des médicaments par des personnes habilitées et identifiées
- Organisation avec la pharmacie des différentes modalités et délais de livraison

Dans le référentiel HAS

THEMATIQUE ACCOMPAGNEMENT A LA SANTE

OBJECTIF 3.6 – L'ESSMS DEFINIT ET DEPLOIE SA STRATEGIE DE GESTION DU RISQUE MEDICAMENTEUX

CRITÈRE 3.6.1 – L'ESSMS définit sa stratégie de gestion du risque médicamenteux et s'assure de sa mise en œuvre.

Niveau d'exigence : **Standard** / Impératif

Champ d'application : Tous ESSMS / Social / **Médico-social**

Toutes structures / Établissement / Service

Tous publics / PA / PHA / PHE / PDS / AHI / PE-PJJ

CRITÈRE 3.6.3 – Les professionnels accompagnent les personnes dans la continuité de leur prise en charge médicamenteuse.

Niveau d'exigence : **Standard** / Impératif

Champ d'application : Tous ESSMS / Social / **Médico-social**

Toutes structures / Établissement / Service

Tous publics / PA / PHA / PHE / PDS / AHI / PE-PJJ

CRITÈRE 3.6.4 – Les professionnels alertent en cas de risque lié à la prise en charge médicamenteuse, dont la iatrogénie.

Niveau d'exigence : **Standard** / Impératif

Champ d'application : **Tous ESSMS** / Social / Médico-social

Toutes structures / Établissement / Service

Tous publics / PA / PHA / PHE / PDS / AHI / PE-PJJ

THEMATIQUE ACCOMPAGNEMENT A LA SANTE

OBJECTIF 3.6 – L'ESSMS DEFINIT ET DEPLOIE SA STRATEGIE DE GESTION DU RISQUE MEDICAMENTEUX

CRITÈRE 3.6.2 – Les professionnels respectent la sécurisation du circuit du médicament.

Niveau d'exigence : Standard / **Impératif**

Champ d'application : Tous ESSMS / Social / **Médico-social**
Toutes structures / Établissement / Service
Tous publics / PA / PHA / PHE / PDS / AHI / PE-PJJ

Satisfait à 80% dans les ESSMS (source : Bilan annuel 2023, HAS)

**Dispositif d'évaluation de la
qualité des établissements et
services sociaux et médico-
sociaux**

Bilan annuel 2023

Les SAMSAH non concernés?

L'exception du critère impératif 3.6.2

Le critère impératif 3.6.2 sur la sécurisation du circuit du médicament est le seul applicable uniquement au secteur médico-social. Il peut exceptionnellement faire l'objet d'une cotation « non concerné » pour les structures qui ne réalisent aucune prise en charge médicamenteuse (par exemple les SAMSAH, les SESSAD ou les CSAPA). Une justification de cette cotation « non concerné » est attendue.

THEMATIQUE ACCOMPAGNEMENT A LA SANTE

OBJECTIF 1.15 – La personne est actrice de ses choix sur son accompagnement en santé, la stratégie thérapeutique et les soins qui lui sont proposés.

CRITÈRE 1.15.4 – La personne accompagnée est associée à la gestion de son traitement médicamenteux pour favoriser sa compréhension et son adhésion et s'assurer de sa continuité.

Niveau d'exigence : **Standard / Impératif**

Champ d'application : Tous ESSMS / Social / **Médico-social**
Toutes structures / Établissement / Service
Tous publics / PA / PHA / PHE / PDS / AHI / PE-PJJ

En parallèle

OBJECTIF 3.6 – L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de gestion du risque médicamenteux.

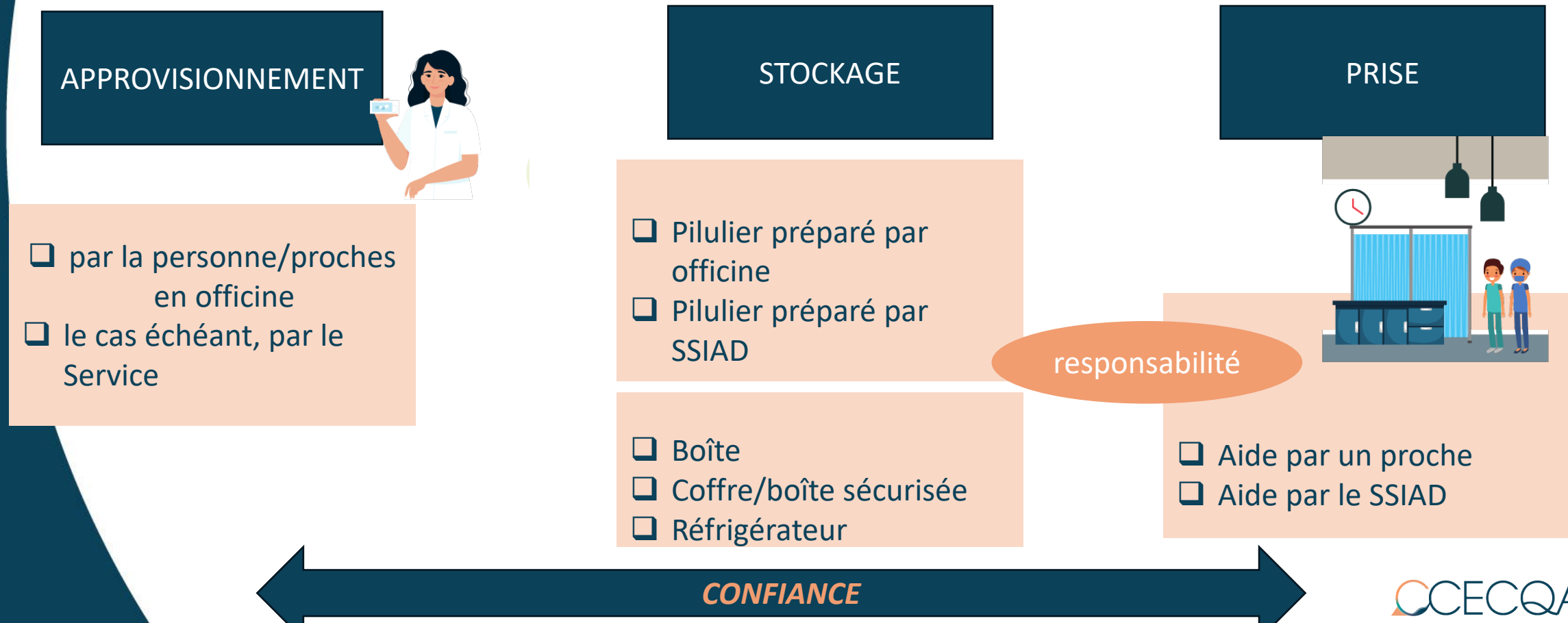
CRITÈRE 3.6.5 – Les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux.

Niveau d'exigence : **Standard / Impératif**

Champ d'application : Tous ESSMS / Social / **Médico-social**
Toutes structures / Établissement / Service
Tous publics / PA / PHA / PHE / PDS / AHI / PE-PJJ

CONSEILS autour du médicament en SSIAD

- ❖ **Evaluer l'autonomie** pour adapter le projet d'accompagnement...
 - Au moment de l'admission, par IDEC
 - Tous les ans et en cas d'évolution de la situation, au moment de renouveler les objectifs
- ❖ Co-construire le projet, **définir les rôles** des uns et des autres (personne, proche(s), professionnels) - sur 3 aspects:



Questions / Réponses



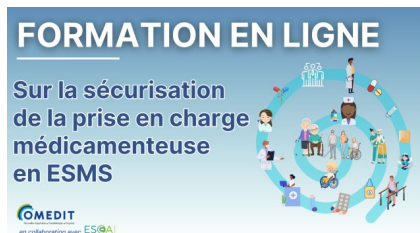
Quelques ressources supplémentaires

Replay du webinaire « [EIGS et trouble de la déglutition](#) »

À retrouver sur le site du CCECQA, onglet « Ressources »

Outil de repérage des Troubles de la Déglutition: [Clinibot : Repérage des Troubles de la Déglutition | Cerenut](#)

FORMATION EN LIGNE OMEDIT - Sécurisation de la prise en charge médicamenteuse en ESMS



Cible : professionnels impliqués dans la prise en charge médicamenteuse des personnes accompagnées et plus particulièrement aux IDE, Aides-soignants, AMP, éducateurs...

4 modules d'apprentissage d'une trentaine de minutes

À retrouver sur le site de l'OMEDIT (omedit-nag.fr), onglet « Formations »

Concours



CHALLENGE
EIAS 2024 + PRESQU'ACCIDENT
GO!

Ensemble,
agissons pour la
sécurité des patients et
des personnes
accompagnées

CCECQA
AGISSONS POUR DEMAIN

FORAP
Fédérer. Mutualiser. Innover.
La qualité-sécurité en santé

The poster features a purple trophy icon on the left, a dashed circle containing the slogan, and a QR code on the right with three arrows pointing to it. The background is white with purple and blue accents.

Toutes les informations sont à retrouver

sur la page « [Actualités](#) » de notre site

Sur [LinkedIn](#)

Dans notre [Newsletter](#)

Le tuto de l'équipe: [Voir la vidéo](#)

N'attendez plus pour vous inscrire!

Contact: eigs@ccecqa.fr



Toute notre actualité



Sur notre site internet

www.ccecqa.fr



Inscription à la Newsletter mensuelle

<https://www.ccecqa.fr/newsletter/>



Demande de création du compte utilisateur adhérent

communication@ccecqa.fr



Contact

communication@ccecqa.fr

Suivez-nous

